

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise
Centre Communal d'Action Sociale

DECISION DU PRESIDENT N°2026/34

OBJET : Sortie seniors la Seine Musicale le 01.11.2026 –
Spectacle « La Cage aux Folles »

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Méry-sur-Oise ;

Agissant en vertu de la délibération n°2026/10 du Conseil d'Administration du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoirs ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que par délibération visée ci-dessus le Conseil d'administration a délégué à son Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le CCAS de Méry-sur-Oise organise une sortie « hors les murs », à l'attention des seniors de Méry-sur-Oise, à la Seine Musicale située à Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine, afin d'assister au spectacle « La Cage aux Folles », le dimanche 1^{er} novembre 2026 ;

CONSIDERANT la volonté du CCAS, dans le cadre de sa politique sociale, de mettre en œuvre toutes actions en faveur des personnes âgées, en maintenant un lien social et en rompant l'isolement pouvant être subi par certaines ;

DECIDE

Article 1^{er} : De convenir avec la SAS La Seine Musicale, sise Ile Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt, la réservation de 50 places de spectacle au prix unitaire de 69,00 €, soit un montant TTC de 3 450,00 €, pour le spectacle « La Cage aux Folles », qui aura lieu le dimanche 1^{er} novembre 2026, conformément au relevé de billetterie joint à la présente décision.

Article 2 : Dit que la dépense est prévue au budget 2026 du CCAS compte 6042 sorties intergénérationnelles.

Article 3 : Le CCAS s'acquittera de la somme due sur présentation d'une facture accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- à monsieur le Préfet du Val d'Oise
- à La Seine Musicale
- à la Trésorerie de l'Isle-Adam
- au CCAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 5 août 2026

Le Président,



Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise


**CCAS DE MERY-SUR-OISE Madame
PORCAR-RAGA**

14 Avenue Marcel Perrin

95540

MERY SUR OISE

Relevé de billetterie n° : 1314652

Date : mardi, 05 mai 2026

Contact : Service Billetterie

Tél : 01.74.34.53.53

Mail : billetterie@laseinemusicale.com

Cde	Date	Libellé	Nb	Catégorie	Mnt.Unit.	Montant Tot	Etat
1314652	01/11/2026 15:00:00	LA CAGE AUX FOLLES	50	Catégorie 2	69,00 €	3450,00 €	Réservé
Montant TTC :							3450,00 €

Hors Taxes	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
3 379,04 €	2,10%	70,96 €	3 450,00 €
0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00 €
3 379,04 €		70,96 €	3 450,00 €

En cas de règlement par chèque, merci d'indiquer le numéro de commande (numéro apparaissant dans la 1ère colonne du tableau) au dos du chèque

En cas de règlement par virement bancaire, merci d'indiquer le numéro de commande (numéro apparaissant dans la 1ère colonne du tableau) en référence de virement

En votre aimable règlement sur notre compte

Thank you to make by transfer to our account to :

Nom de la banque: CIC - Bénéficiaire du compte : STS EVENEMENTS

Adresse de la banque : 57 RUE DE LA VICTOIRE - 75009 PARIS

IBAN : FR76 3006 6109 7200 0203 1770 145

BIC : CMCIFRPPCOR